

REGLEMENTATION DE CYCLOCROSS

SAISON 2011 – 2012.

1. Saison de cyclocross :

La saison de cyclocross est fixée comme suit :

- ouverture de la saison : Week - End **des 3 et 4 Septembre 2011.**
- fermeture de la saison : Week – End **des 25 et 26 Février 2012.**

2. Circuits :

Le parcours doit former un circuit fermé avec les caractéristiques suivantes :

- Calendrier régional, minimum 1500 m, maximum 3500 m dont 1/3 minimum cyclable.
- Calendrier fédéral, minimum 2200 m, maximum 3500 m dont 1/3 minimum cyclable.
- Calendrier international, minimum 2500 m, maximum 3500 m dont 9/10 minimum cyclable.
- **Les arches gonflables enjambant le circuit sont interdites dans les épreuves du calendrier U.C.I. et sont non recommandées dans les épreuves des calendriers fédéral et régional.**

3. Matériel et Equipement :

- Les bicyclettes utilisées lors des épreuves du calendrier international et fédéral doivent répondre aux normes techniques de la réglementation UCI pour les épreuves en groupe, en ce qui concerne les roues et **les additifs de guidon notamment.**
- Le guidon plat n'est pas autorisé. La section des pneus ne doit pas être supérieure à 33 mm.
- **En plus de ces règles, pour les épreuves du calendrier régional, les bicyclettes de type route ou VTT sont autorisées sans autre condition. Les cornes de vaches ou tout autre additif étant bien entendu interdits.**
- **Le port du casque rigide est obligatoire non seulement lors des compétitions, mais aussi lors des reconnaissances du circuit et des échauffements (y compris pour l'encadrement lorsqu'il est à la bicyclette).**
- **Les coureurs des équipes Pro.Tour, continentales pro. et continentales doivent être engagés par leur groupe sportif et porter le maillot de leur groupe sportif.**
- **Les coureurs membres d'un team VTT doivent porter le maillot de leur club d'appartenance et non celui de leur team.**
- **Les coureurs stagiaires des équipes professionnelles doivent être engagés et courir sous les couleurs de leur club d'appartenance. (Les stagiaires Prof. ne le sont que pour la route).**

4. Catégorie d'âge en Cyclocross :

C'est la catégorie d'âge à laquelle le licencié appartiendra au **1^{er} Janvier 2012** qui sera prise en considération.

- [¤] Minimes (garçons et filles) : **nés en 1998 et 1999.**
- [#] Cadets et cadettes : **nés en 1996 et 1997.**
- ^{*} Juniors (hommes et dames) : **nés en 1994 et 1995 (sauf Pass'cyclisme).**
- Espoirs (hommes et dames) : **nés en 1990, 1991, 1992 et 1993 (sauf Pass'cyclisme).**
- Départementaux Pass' cyclisme (hommes et dames)
nés en 1993 et avant (titulaire d'une licence Pass'cyclisme.
- Autres catégories (hommes et dames) **nés en 1989 et avant (sauf Pass'cyclisme).**

¤ Les coureurs nés en **1997** seront classés cadets cyclocross dès l'ouverture de la saison.

- # Les coureurs nés en **1995** seront classés juniors cyclocross dès l'ouverture de la saison.
 * Les coureurs nés en **1993** seront classés 3^{ème} catégorie espoirs cyclocross dès l'ouverture de la saison.

Nota :

Le Challenge national de Cyclocross Dames est ouvert aux dames nées en **1995** et avant.

Le Challenge national de Cyclocross Cadettes est ouvert aux licenciées « cadettes » nées en **1996 et 1997**.

5. Participation aux épreuves :

5.1 Activité des coureurs professionnels dans les cyclocross du calendrier régional.

- Les coureurs « Elite professionnel » peuvent participer librement aux épreuves du calendrier régional à condition qu'il ne soit pas organisé à la même date une épreuve du calendrier international ou fédéral dans le comité concerné.
- Ils peuvent prendre part aux championnats régionaux dans le comité où ils sont licenciés. (c'est le club dans lequel le coureur aura pris sa licence qui déterminera le comité d'appartenance).

5.2 Règles de participation :

- Un coureur ne peut disputer qu'un seul cyclocross par jour.
- Les cadets et juniors peuvent courir tous les jours de la semaine.
- Les dames juniors et élites se rencontrent dans les mêmes épreuves.
- Un coureur classé parmi les 50 premiers du classement UCI Cyclocross ne peut participer à épreuve nationale ou régionale dans un autre pays que celui de sa fédération nationale.

5.3 Liste des coureurs "Espoirs" autorisés par la direction technique nationale à courir les épreuves élites sur 1 heure. *

BILLON	Alexandre	FRA-1991-08-15	Ile de France
BOUVARD	Kevin	FRA-1993-03-03	Rhône Alpes
BRIARD	Etienne	FRA-1992-02-08	Pays de Loire
CESSOT	Jonathan	FRA-1990-03-24	Bourgogne
DANIEL	Aurélien	FRA-1991-03-26	Bretagne
DASSONVILLE	Flavien	FRA-1991-02-16	Ile de France
DOUBEY	Loïc	FRA-1993-10-21	Franche Comté
DOUBEY	Fabien	FRA-1993-10-21	Franche Comté
DUCULTY	Bastien	FRA-1992-11-28	Rhône Alpes
DUMANCHIN	Théo	FRA-1991-10-20	Franche Comté
GARSON	Pierre	FRA-1991-10-08	Bretagne
GRAS	Irwin	FRA-1991-11-04	Franche Comté
HERMAN	Paul	FRA-1990-08-30	Nord Pas de Calais
KOWALSKY	Rudy	FRA-1990-08-18	Nord Pas de Calais
MENUT	David	FRA-1992-03-11	Limousin
PAILLOT	Yoann	FRA-1991-05-28	Normandie
PICARD	Anthony	FRA-1990-12-17	Champagne Ardennes
THOMINET	Camille	FRA-1990-06-22	Picardie
TURGIS	Jimmy	FRA-1991-08-10	Picardie
VENTURINI	Clément	FRA-1993-10-16	Rhône Alpes
VIMPERE	Théo	FRA-1990-07-03	Ile de France
ZIMINE	Boris	FRA-1990-06-02	Franche Comté

Tous ces coureurs seront classés 1^{ère} catégorie en Ile de France.

* Autorisés à participer à des épreuves élites sur 1h00 hors challenge national et championnats de France.

* ne veut pas dire obligation.

5.4 Listes des coureurs classés en 1^{ère} catégorie en Ile de France.

Tous les coureurs de 1^{ère} catégorie route, cyclocross et VTT.

Les coureurs sur les podiums des championnats de France VTT X .Country 2009, 2010 et 2011 des catégories Espoirs, Elites et Masters scratch.

Tous les coureurs 1^{ère} catégorie VTT X. Country (liste ci après).

ABSALON Julien	FRA 1980 08 16	UC Remiremont	LOR.	1
BAGNOL Joris	FRA 1990 04 24	AC Beaumes de Venise	PRO.	1
BAILLY MAITRE François	FRA 1985 10 19	Jura C Pays de Revermont	FRC.	1
BELLANGER Thibaut	FRA 1989 09 03	VR Cavaillon	PRO.	1
BETREMIEUX Freddy	FRA 1980 01 02	Aix VTT Trifty	PRO.	1
BOUCHET Arnaud	FRA 1982 09 02	Bourg en Bresse Ain C	RHA.	1
BOUCHET BERT MANOZ Nicolas	FRA 1987 08 10	UC Pontcharra	RHA.	1
CANAL Fabien	FRA 1989 04 04	US Giromagny VTT	FRC.	1
CHENEVIER Alexis	FRA 1988 10 10	VC Rumillien	RHA.	1
COLOM Marc	FRA 1986 06 22	Calvisson VTT	LAR.	1
DECUGIS Thomas	FRA 1991 09 23	Aix VTT Trifty	PRO.	1
DIETSCH Thomas	FRA 1991 09 23	La Pédale d'Alsace	ALS.	1
DRECHOU Hugo	FRA 1991 05 31	Haut Vallespir C	LAR.	1
DUBAU Ludovic	FRA 1973 11 17	AC Bazancourt Reims	CHA.	1
FRECH Frédéric	FRA 1976 04 13	ASPTT Mulhouse	ALS.	1
FRISON Grégory	FRA 1987 03 17	La Motte Servolex C	RHA.	1
GALANTE Jonathan	FRA 1984 11 11	Creuse Oxygène	LIM.	1
GARCIN Steven	FRA 1986 05 19	VS Hyèrois	CAZ.	1
GRENET Anthony	FRA 1990 01 07	Marseille VTT Passion	PRO.	1
GROSJEAN Arnaud	FRA 1984 03 22	Grenoble Métropole C	RHA.	1
HACQUARD Arnaud	FRA 1988 01 21	Creuse Oxygène	LIM.	1
HANSEN Sébastien	FRA 1979 12 19	ECV Boulzicourt	CHA.	1
LAPEYRIE Thomas	FRA 1990 04 11	CC Etupes Pays de Montbéliard	FRC.	1
LAVAUD Alexandre	FRA 1986 12 29	OVTT Lillebonne	PRO.	1
LEBRETON Pierre	FRA 1978 12 06	US Domont C	IDF.	1
LEGASTELLOIS Vivien	FRA 1987 02 12	VTT Ardbike Valence	RHA.	1
LOPEZ Julien	FRA 1989 07 16	AMSL VTT Levens	CAZ.	1
MAROTTE Maxime	FRA 1986 12 05	ASPTT Mulhouse	ALS.	1
MENUT David	FRA 1992 03 11	Creuse Oxygène	LIM.	1
MOUNIER Jérémy	FRA 1985 05 24	Creuse Oxygène	LIM.	1
PASCAL Grégory	FRA 1987 07 05	VS Roannais Péageois	RHA.	1
PLANTET Pierre Geoffroy	FRA 1984 10 23	Licence étrangère		1
RAVANEL Cédric	FRA 1978 11 26	CS Chamonix VTT	RHA.	1
REMY Paul	FRA 1986 10 17	VTT Fun Club	LOR.	1
SARRAZIN Gilles	FRA 1989 11 28	VR Cavaillon	PRO.	1
SAUSSAC Julien	FRA 1987 02 12	UC Albenassienne	RHA.	1
TEMPIER Stéphane	FRA 1986 03 05	UC Pays Gapençais	PRO.	1
VINIT Guillaume	FRA 1987 07 05	Valloire Galibier VTT	RHA.	1
VUILLERMOZ Alexis	FRA 1988 06 01	CC Etupes Pays de Montbéliard	FRC.	1

Tous Les coureurs classés dans les 20 premiers des challenges nationaux épreuves ou classements généraux) 2008 - 2009 - 2010 et des championnats de France 2009 - 2010 et 2011 seniors et espoirs.

AUGUSTE Jean Michel	UC Orléans	FRA 1988 02 09	ORL.
ALAPHILIPPE Julian	CSA Les Loges	FRA 1992 06 11	IDF.
BAILLET Alexandre	CC Villeneuve Saint Germain	FRA 1985 01 22	PIC.
BALANEC Christophe	LE Quimper	FRA 1990 08 08	BRE.
BELGY Guillaume	Vendée U Pays de Loire	FRA 1988 02 05	PDL.
BILLON Alexandre	SCO Dijon	FRA 1991 08 15	IDF.
BOMME Clément	CC Castebriantais	FRA 19921029	PDL.
BONHOMME David	Evian Vélo	FRA 1978 04 18	RHA.
BOST Fabrice	Creusot C	FRA 1992 01 23	BOU.
BOURGOIN Clément	Charvieu Chavagneux Isère C	FRA 1987 03 13	RHA.
BOUSSEKEY Jérôme	CV Liévinois	FRA 1984 02 20	NPC.
BOUVARD Kévin	Evian Vélo	FRA 1993 02 03	RHA.
BRIARD Etienne	UC Nantes Atlantique	FRA 1992 02 08	PDL.
BRUNEVAl François	VC Rouen 76	FRA 1987 03 07	NOR.
BUHLER Anthony	CC Etupes Pays de Montbéliard	FRA 1989 01 04	FRC.
CALMEJANE Lilian	Albi VS	FRA 1992 12 06	MDY
CESSOT Jonathan	SCO Dijon	FRA 1990 03 24	BOU.
CHABANON Jules	AC Bazancourt Reims	FRA 1988 02 29	CHA.
CHAUVEAU Boris	CSA Les Loges	FRA 1986 27 01	IDF.
CHEVALLIER Jérôme	AC Bisontin	FRA 197409 28	FRC.
COFFY Alexandre	Evian Vélo	FRA 1991 12 02	RHA.
COLAS Anthony	VC Montrichard	FRA 1985 11 15	ORL.
COLLINET Thomas	UC Vitry Frignicourt	FRA 1988 04 11	CHA.
COLOMBATTO Laurent	AC Bisontin	FRA 1978 11 13	FRC.
CORBIHAN Yoann	UC Pays Plouay	FRA 1988 01 04	BRE.
CORNU Jérémy	Vendée U Pays de la Loire	FRA 1991 08 07	PDL.
CRON Yohann	UV Angèrienne	FRA 1989 01 05	PCH.
DANIEL Aurélien	Hennebont C	FRA 1991 03 26	BRE
DELAMARRE Christophe	Les Bleus de Allemagne	FRA 1980 08 11	IDF.
DEREPAS David	EA Deutsch Prodialog	FRA 1978 03 09	Allemagne
DOUBEY Loïc	SC Arinthod FR	FRA 1993 10 21	FRC.
DOUBEY Fabien	SC Arinthod FR	FRA 1993 10 21	FRC.
DUBAU Ludovic	AC Bazancourt Reims	FRA 1973 11 17	CHA.
DUCULTY Bastien	Charvieu Chavagneux Isère C	FRA 1992 11 28	RHA.
DUMANCHIN Théo	AC Bisontine	FRA 1991 10 20	FRC.
DUPERRON Jérémy	VC Caladois	FRA 1989 01 29	RHA.
DUVAL Aurélien	UV Aube	FRA 1988 06 29	CHA.
FALENTA Aloïs	UC Gessienne	FRA 1989 02 23	RHA.
FILLAUT Miguel	ASPTT Rennes C	FRA 1989 08 16	BRE.
GARSON Pierre	Sojasun Espoir ANC	FRA 1991 10 08	BRE.
GENTHON Lionel	Bourg en Bresse Ain C	FRA 1973 07 04	RHA.
GIRARD Thomas	Chambéry CF	FRA 1989 05 23	RHA.
GRAS Irwin	CC Etupes Pays de Montbéliard	FRA 1991 11 04	FRC.
GIZZI Aurélien	UVCA Troyes	FRA 1989 05 09	CHA.
GRIMAL Jérémy	Charvieu Chavagneux Isère C	FRA 1989 09 29	RHA.
GUILLOUX Freddie	UC Cholet 49	FRA 1989 10 19	PDL.
HADOUX Valentin	VC Chaumontais	Non licencié	CHA.
HANSEN Sébastien	ECV Boulzicourt	FRA 1979 19 12	CHA.
HERBRETEAU Loïc	GSC Blagnac	FRA 1976 01 05	AQU.
HERMAN Paul	CL Barlin	FRA 1990 08 30	NPC.
HUYGENS Maxime	CC Cambrésien	FRA 1992 01 23	NPC.
JACQUOT Mickaël	AS PTT Mulhouse	FRA 1989 07 15	ALS.
KORETZKY Clément	AVC Aix en Provence	FRA 1990 10 30	PRO.
KOWALSKI Rudy	VC Rouen 76	FRA 1989 07 15	NOR..

LAURENT Kévin	Chambéry CO	FRA 1988 10 28	RHA.
LAPEYRIE Thomas	CC Etupes Pays de Montbéliard	FRA 1990 04 11	FRC.
LAVOINE Anthony	Charvieu Chavagneux Isère C	Non licencié	RHA.
LE BRAS Clément	CSA Les Loges	FRA 1992 11 23	IDF.
LE BRUN Simon	C Poitevin	FRA 1987 05 13	PCH.
LEDANOIS Kévin	UC Nantes Atlantique	FRA 1993 07 13	PDL.
LE QUEAU Yann	L E Quimper	FRA 1987 06 04	BRE.
LE ROUX Pascal	CSM Villeneuve La Garenne	FRA 1990 11 14	IDF.
LEJEUNE Romain	UV Aube	FRA 1987 03 14	CHA.
LEMAITRE Thomas	AC Bréviinois	Non licencié	PDL.
LEVASSEUR Julian	VC Trouville Deauville	FRA 1992 06 24	NOR.
LOPEZ Jonathan	VC La Pomme Marseille	Non licencié	PRO.
LUTSEN Luc	JGS Nivernaise	Non licencié	BOU.
MAHEAU Jean Philippe	UC Nantes Atlantique	FRA 1988 10 30	PDL.
MALDONADO Anthony	Martigues SC	FRA 1991 04 09	PRO.
MENUT David	CRC 4 C Roanne	FRA 1992 03 11	RHA.
MERLIER Ludovic	USSA Pavilly Barentin	FRA 1981 11 29	NOR.
MOREL Christophe	VC Bourgoin Jallieu	Non licencié	RHA.
MOSSLER Johan	VS Romains Péageois	FRA 1988 04 15	RHA.
MOUGEL Damien	VS Eguisheim	FRA 1985 10 09	ALS.
PAILOT Yoann	CO Couronnais	FRA 1991 05 28	NOR.
PAGNIER David	CC Villeneuve Saint Germain	FRA 1970 10 09	PIC.
PERRIN Pascal	AS PTT Nancy	FRA 1974 10 31	LOR.
PERROT Guillaume	EC Saint Etienne Loire	FRA 1987 04 11	RHA.
PION Julien	Charvieu Chavagneux Isère C	FRA 1986 03 04	RHA.
PIRIOU Jérémie	CC Concarnois	FRA 1991 04 02	BRE.
PRUDENTINO Jean Pierre	UC Gessienne	FRA 1990 17 12	RHA.
REGOST Elie	AC Bourthes et ses Environs	FRA 1990 08 31	NPC.
RENARD Ludovic	C Poitevin	FRA 1984 10 12	PCH.
ROUSSEL Julien	VC Rouen 76	FRA 1981 04 19	NOR.
RULLIERE Melvin	Charvieu Chavagneux Isère C	FRA 1989 12 22	RHA.
SAINZ Bertrand	Bourg en Bresse Ain C	FRA 1981 06 06	RHA.
SZKOLNIK Mickaël	AVC Libournais	FRA 1982 10 22	AQU.
TABOURY Thibaud	EC Saint Etienne Loire	FRA 1989 12 14	RHA.
THELY David	CRC Limousin	FRA 1991 10 18	LIM.
THOMINET Camille	CC Villeneuve Saint Germain	FRA 1990 06 22	PIC.
TRARIEUX Julien	SC Nice	FRA 1992 08 19	CAZ.
TREHIN Julien	UC Cholet 49	FRA 1988 03 14	BRE.
TURGIS Jimmy	CC Nogent sur Oise	FRA 1991 08 10	PIC.
VALOMET Pierrick	JS Coullaines AC Vallée de la Sarthe	FRA 1991 05 24	PDL.
VENTURINI Clément	VC Vaulx en Velin	FRA 1993 10 16	RHA.
VILLA Romain	UV Aube	FRA 1985 04 27	BOU.
VIMPERE Théo	CM Aubervilliers 93	FRA 1990 07 03	IDF.
ZIMINE Boris	CC Etupes Pays de Montbéliard	FRA 1990 06 02	FRC.

Tous Les coureurs autorisés par la direction technique nationale à courir les épreuves élites sur 1h00.

BILLON	Alexandre	FRA-1991-08-15	Bourgogne
BOUVARD	Kevin	FRA-1993-03-03	Rhône Alpes
BRIARD	Etienne	FRA-1992-02-08	Pays de Loire
CESSOT	Jonathan	FRA-1990-03-24	Bourgogne
DANIEL	Aurélien	FRA-1991-03-26	Bretagne
DASSONVILLE	Flavien	FRA-1991-02-16	Ile de France
DOUBEY	Loïc	FRA-1993-10-21	Franche Comté
DOUBEY	Fabien	FRA-1993-10-21	Franche Comté

DUCULTY	Bastien	FRA-1992-11-28	Rhône Alpes
DUMANCHIN	Théo	FRA-1991-10-20	Franche Comté
GARSON	Pierre	FRA-1991-10-08	Bretagne
GRAS	Irwin	FRA-1991-11-04	Franche Comté
HERMAN	Paul	FRA-1990-08-30	Nord Pas de Calais
KOWALSKY	Rudy	FRA-1990-08-18	Nord Pas de Calais
MENUT	David	FRA-1992-03-11	Limousin
PAILLOT	Yoann	FRA-1991-05-28	Normandie
PICARD	Anthony	FRA-1990-12-17	Champagne Ardennes
THOMINET	Camille	FRA-1990-06-22	Picardie
TURGIS	Jimmy	FRA-1991-08-10	Picardie
VENTURINI	Clément	FRA-1993-10-16	Rhône Alpes
VIMPERE	Théo	FRA-1990-07-03	Ile de France
ZIMINE	Boris	FRA-1990-06-02	Franche Comté

5.5 Liste des coureurs 2^{ème} Catégorie VTT classés 2^{ème} catégorie cyclocross en Ile de France.

ARNOULD Jérémy	FRA 1987 10 05	La Bressaude Roue Verte	LOR.	2
BALAGUER Frédéric	FRA 1988 05 07	Font Romeu C	LAR.	2
BATISTON Cyril	FRA 1988 06 24	ASPTT Briançon	PRO.	2
BELY Julien	FRA 1992 05 18	POC Pays de Lumière	PDL.	2
BEX Cédric	FRA 1987 03 27	C Vaucluse Pertnes	PRO.	2
BONNIEU Nicolas	FRA 1990 07 06	CSO Milliau	MPY	2
BOULENC Benjamin	FRA 1992 01 20	CAMI Calent Catala	LAR.	2
BOURLY Fabien	FRA 1982 03 27	AC Bazancourt Reims	CHA.	2
BOYER RESSES Florian	FRA 1992 03 25	Aix VTT Thrifty	PRO	2
BRAGAGIA Fabien	FRA 1987 02 02	US Giromagny VTT	FRC.	2
BRUNET Thomas	FRA 1985 03 10	VC Saint Lô Pont Hébert	NOR.	2
BUCHOT Jonas	FRA 1984 11 15	CLIC VTT	RHA.	2
CABON Jesse	FRA 1986 07 26	ES Seynod	RHA.	2
CHASSANG Cédric	FRA 1978 08 22	X Sports La Canourgue Lozère	LAR.	2
CHAUVET Olivier	Non licencié	Aix VTT Thrifty	PRO.	2
CHRISTOL SCALIERI Jean E.	FRA 1980 12 24	Lyon SE	RHA.	2
CLERET Romain	FRA 1990 12 13	VCS Béttonnais	BRE.	2
COLLET Aurélien	FRA 1980 12 15	VC Saint Lô Pont Hébert	NOR.	2
CORVAISIER Thomas	FRA 1977 07 01	Aix VTT Thrifty	PRO.	2
CORVEZ Nicolas	FRA 1988 07 04	UC Briochine	BRE.	2
CURIEN Pierre	FRA 1989 10 24	VTT Fun C	LOR.	2
DANIEL Aurélien	FRA 1991 03 26	AC Lanester 56	BRE.	2
DAVID Eric	FRA 1990 05 10	La Motte Servolex VTT	RHA.	2
DEFEVER Robin	FRA 1990 12 28	Le Roc de la Lègue	LAR.	2
DELFINO Benjamin	FRA 1991 04 28	VTT Rando 04 Digne les Bains	PRO	2
DELPUECH Thibault	FRA 1983 04 04	UC Ceuzier le Vieux	AUV.	2
DURIN Nicolas	FRA 1976 02 11	C Viennois C	RHA.	2
FACOMPRES Pierre Yves	FRA 1983 05 26	VS Nivernais Morvan	BOU.	2
FARNIER Julien	FRA 1984 03 19	VC Saillans	RHA.	2
FAUTRERO Thomas	FRA 1992 07 25	ASPTT Briançon	PRO	2

FILLAUT Miguel	FRA 1989 08 16	ASPTT Rennes C	BRE.	2
FLANDRE Harold	FRA 1987 12 06	SSOL Habsheim	ALS.	2
FLINOIS Anthony	FRA 1983 09 24	VTT Saint Amand les Eaux	NPC.	2
FOLCO Maxime	FRA 1988 12 02	CA Peymeinade	CAZ.	2
FUSEAU Pierre	FRA 1981 01 21	Angers C	PDL.	2
GARBELLOTO Lucas	FRA 1992 05 25	Chouett'Bike C	ALS.	2
GAUTHIER Anthony	FRA 1982 01 17	VC de Besse	AUV.	2
GENTET Maxime	FRA 1988 11 28	VTT Conliège Jura B Lons le S.	FRC	2
GERNEZ AURENCE Amaury	FRA 1989 01 18	Toulon VTT	CAZ.	2
GILLARD Romuald	FRA 1980 06 17	SC Maneguen	BRE.	2
GIROD Christophe	FRA 1981 04 08	Annecy CC	RHA.	2
GOMBERT Frédéric	FRA 1990 04 21	AC Bagnères de Bigorres	AQU.	2
GOURGIN Antonin	FRA 1992 06 17	CLIC VTT	RHA.	2
GRENET Anthony	FRA 1990 01 07	Marseille VTT Passion	PRO.	2
GRUGET Marvin	FRA 1992 07 02	AC Beaumes de Venise	PRO.	2
GUEYDAN Rémi	FRA 1992 03 01	Annecy CC	RHA.	2
GUILIANI Antoine	FRA 1991 04 24	AMSL VTT Levens	CAZ.	2
HENRY Guillaume	FRA 1989 12 08	UC Remiremont	LOR.	2
HOREAU Sébastien	FRA 1972 07 26	EC Mayennaise	PDL.	2
IGOULEN Benoît	FRA 1987 03 19	AC Beaumes de Venise	PRO	2
ISCHARD Frédéric	FRA 1983 12 25	VC Saint Lô Pont Hébert	NOR.	2
JANIN Thomas	FRA 1988 09 28	VS Maconnais	BOU.	2
JEANNEROD Yvan	FRA 1987 05 20	VCC Morteau Montbenoît	FRC.	2
LAGIER Dorian	FRA 1988 06 06	UC Pays Gapençais	PRO	2
LAUNAY Christophe	FRA 1985 05 14	AC Brévinois	PDL.	2
LE GUEN Maxime	FRA 1989 06 20	VS Plabennec	BRE	2
LE NAOUR Sébastien	FRA 1978 04 04	VS Quimpérois	BRE.	2
LE PORT Jacky	FRA 1982 12 04	VTT Vallée de Boël	BRE.	2
LE TIRANT Cédric	FRA 1985 04 22	SV Fontenaisienne	PDL.	2
LEFEVRE Sébastien	FRA 1980 03 27	AC Bazancourt Reims	CHA.	2
LEGUEVAQUES Fabrice	FRA 1988 07 13	Calvisson VTT	LAR.	2
LEMENE Aurélien	FRA 1988 01 03	CC Villeneuve Saint Germain SA	PIC.	2
LHENRY Thibaud	FRA 1989 07 27	SCO Dijon	BOU.	2
MAIGNAN Olivier	FRA 1976 12 03	CR Saint Chamond	RHA.	2
MAILLARD Octavien	FRA 1989 12 27	UC Darnétal	NOR.	2
MAILLOT Grégory	FRA 1990 12 25	AC Passion Réunion	REU.	2
MALLET Julien	FRA 1985 02 23	CC Villeneuve Saint Germain SA	PIC.	2
MARGUERITE Jonathan	FRA 1986 03 07	VC Evreux	NOR.	2
MARQUET Thibault	FRA 1991 07 27	VC de l'Evron	BRE	2
MARTIN Alrick	FRA 1992 01 31	US Giromagny	FRC.	2
MARTIN Clément	FRA 1988 07 06	Font Romeu C	LAR.	2
MARTIN Sylvain	FRA 1986 10 20	US Giromagny VTT	FRC.	2
MIRAMOND Denis	FRA 1989 03 16	Bike Aventure	LAR.	2
MONCEAUX Sébastien	FRA 1987 05 22	RO Sisteron	PRO.	2
MONVOISIN Basile	FRA 1989 11 27	VTT Fun C	LOR.	2
MORQUE Pierre	FRA 1983 05 08	CC et VTT Badonviller	LOR.	2

MOURIER Emilien	FRA 1985 06 28	Creuse Oxygène	LIM.	2
MULLER Guillaume	FRA 1992 09 09	VTT Fun C	LOR.	2
NAVARIAN Hugo	FRA 1988 03 02	4S Saint Satur	ORL.	2
PARIS Alexis	FRA 1988 07 21	CLIC VTT	RHA.	2
PELIZZARI Florent	FRA 1988 01 05	MTB Ventoux	PRO.	2
PERRET Sébastien	FRA 1990 10 03	La Motte Servolex VTT	RHA.	2
PERRIN GANIER Titouan	FRA 1991 06 28	La Bressaude Roue Verte	LOR.	2
PERRIN Guillaume	FRA 1980 05 13	Non licencié	BRE.	2
PIART Mickaël	FRA1984 10 03	CSO Millau	LAR.	2
PIENS Florian	FRA 1989 07 19	Vélo Roc Cavailon	PRO.	2
POUS Pierre	FRA 1990 07 04	Calvisson VTT	LAR.	2
RAYMOND Simon	FRA 1984 01 27	Creusot C	BOU.	2
RAYMOND Thibaud	FRA 1990 10 21	Creusot C	BOU.	2
ROSSIGNOL Nicolas	FRA 1991 02 19	UC Remiremont	LOR.	2
ROUX Nicolas	FRA 1977 11 03	Evian V	RHA.	2
SALMON Maxime	FRA 1992 06 14	CC Villeneuve Saint Germain SA	PIC.	2
SARROU Jordan	FRA 1992 12 09	Creuse Oxygène	LIM.	2
SAVOYE Alexandre	FRA 1991 10 02	VTT Villefranche Beaujolais	RHA.	2
SOCQUET JUGLARD Antoine	FRA 1991 03 23	MB Race	RHA.	2
SOUVRAY Clément	FRA 1987 07 02	AS de Fondettes VTT	ORL.	2
SWETLOFF Alexis	FRA 1982 08 10	Non licencié	RHA.	2
TAURELLE Arnaud	FRA 1988 09 16	Thionville VTT	LOR.	2
TOPPAN Julien	FRA 1983 09 29	VC Moursois	AUV.	2
TOURNEBIZE Julien	FRA 1981 01 08	Annecy CC	RHA.	2
TRARIEUX Julien	FRA 1992 08 19	UC Monaco	CAZ.	2
TROPARDY Arthur	FRA 1991 01 04	UC Darnétal	NOR.	2
VAXILLAIRE Yann	FRA 1978 09 08	Pédale Sémuroise	BOU.	2
VERNHES Sébastien	FRA 1982 06 30	G Decazevillos	MPY.	2
VIMOND Julien	FRA 1981 03 12	VC Saint Lô Pont Hébert	NOR.	2
WASZCZYSZYN Olivier	FRA 1978 04 05	US Domont C	IDF.	2

5.6 Coureurs surclassés en Ile de France. (Franciliens et autres).

ALVES Arnaud	EC Morsang sur Orge	1291339024	1 ^{ère} catégorie	Monté 2010-2011
ANDREO Maximilien	Parisis AC 95	1295714198	1 ^{ère} catégorie	Monté 2011-2012
BERAUD Jean-Baptiste	EC Boucles de la Marne	1277126039	1 ^{ère} catégorie	Monté 2010-2011
BOUVERET Guillaume	VC Pornichet	0344259020	1 ^{ère} catégorie	Monté 2010-2011
COLLINET Thomas	UC Vitry Frignicourt	0751073081	1 ^{ère} catégorie	*
CHABANON Jules	AC Bazancourt Reims	0751013015	1 ^{ère} catégorie	*
CHAMPTOUSSEL Arnaud	CM Aubervilliers 93	1293505430	1 ^{ère} catégorie	Monté 2010-2011
CHAUVEAU Boris	CSA Les Loges	1278218043	1 ^{ère} catégorie	Monté 2011-2012
CHARTIER Cédric	Les Bleus de France	1292402008	1 ^{ère} catégorie	*
DEHEYN Thibaut	Les Bleus de France	1292402020	1 ^{ère} catégorie	Monté 2011-2012
DELAMARRE Christophe	Les Bleus de France	1292402001	1 ^{ère} catégorie	Vainqueur 2010-2011
DELON Denis	Team Bonnat 91	1291309058	1 ^{ère} catégorie	Monté 2011-2012
LE CLAINCHE Jimmy	US Domont C	1295702076	1 ^{ère} catégorie	Monté 2011 2012
LE BRAS Clément	CSA Les Loges	1278218045	1 ^{ère} catégorie	Monté 2010-2011
LEGROS Thomas	Les Bleus de France	1292402002	1 ^{ère} catégorie	Monté 2010-2011
LEJEUNE Romain	AC Clermontois	1960058336	1 ^{ère} catégorie	Vainqueur 2010-2011
LE ROUX Pascal	CSM Villeneuve La G.	1292420206	1 ^{ère} catégorie	*
LEVERT Nicolas	BC Noisy le Grand	1293507156	1 ^{ère} catégorie	Monté 2010-2011

LOUICHE Vincent	ESC Meaux	1277101337	1 ^{ère} catégorie	Monté 2010-2011
MARILLAUD Fabien	Parisis AC 95	1295714487	1 ^{ère} catégorie	Monté 2011-2012
PASCAL Adrien	AC Bazancourt Reims	0751013301	1 ^{ère} catégorie	Monté 2011-2012
PION Julien	CSA les Loges	1278218	1 ^{ère} catégorie	*
GAUDIN Vincent	VC Essartais	0385106228	2 ^{ème} catégorie	
HERRISSET Christophe	Blaireaux de Picquigny	1980176009	2 ^{ème} catégorie	
LAMETTE Pierre	Team Oise Cyclo-cross	1960010004	2 ^{ème} catégorie	
MADEC Stéphane	US Métro Sports	1275024094	2 ^{ème} catégorie	Monté 2010-2011
OBERTI Julien	Parisis AC 95	1295714329	2 ^{ème} catégorie	Monté 2010-2011
PETIAUT Pierre	Les Bleus de France	1292402084	2 ^{ème} catégorie	Monté 2010-2011
RAMON Frédéric	Parisis AC 95	1295714506	2 ^{ème} catégorie	Monté 2011-2012
RAVENEL Jérémy	US Métro Sports	1275502058	2 ^{ème} catégorie	Vainqueur 2010-2011
RIGAUD Nicolas	CM Aubervilliers 93	1293505491	2 ^{ème} catégorie	Monté 2011-2012
RUDZINSKI Jérôme	Melun CO	1277105082	2 ^{ème} catégorie	Monté 2011-2012
VOLLET Grégory	Non licencié		3 ^{ème} catégorie	
FOURNIER Axel	Non licencié		3 ^{ème} catégorie	
ACHOUR Abdelkarim	CC Romainvillois	1293521013	3 ^{ème} catégorie	Monté 2011-2012
BOUTEILLER Yannick	Team Cyclocross VTT 91	1291336008	3 ^{ème} catégorie	Monté 2010-2011
BREMONT Grégory	ESC Meaux	1277101173	3 ^{ème} catégorie	Monté 2010-2011
COLLARD Jean-Christophe	ES Persanaise	1295717244	3 ^{ème} catégorie	Monté 2011-2012
EGEE Alain	OC Val d'Oise	1295712294	3 ^{ème} catégorie	Monté 2011-2012
GUFFANTI Gino	P Suippase		3 ^{ème} catégorie	Monté 2011-2012
GARCIA Clément	Les Bleus de France	1292402076	3 ^{ème} catégorie	Monté 2011-2012
GIRARDIN Florian	JS La Ferté Gaucher	1277114044	3 ^{ème} catégorie	Monté 2010-2011
JALMAIN David	SV Senlisien	1960049063	3 ^{ème} catégorie	Monté 2010-2011
MILLOT Romain	US Métro Sports	1275024114	3 ^{ème} catégorie	Monté 2010-2011
MICHOUT Eric	US Métro Sports US	1275024237	3 ^{ème} catégorie	Monté 2011-2012

Rappel : Le changement de classification induit par le classement national route et VTT X. Country prendra effet au 1^{er} Janvier pour les coureurs montant en catégorie supérieure, ceux qui descendent de catégorie termineront la saison dans la catégorie qui était la leur au 31 décembre.

5.7 En accord avec les règlements fédéraux, les juniors 2^{ème} année auront la possibilité de participer, avec l'autorisation du CTS, à une épreuve ouverte aux 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories. (sur la grille de départ ils devront être appelés à la suite des coureurs de 1^{ère} catégorie).

6. Possibilités d'organisation

6.1 Epreuves d'une journée (Calendrier international, fédéral *).

(* application d'un règlement régional particulier en Ile de France pour les épreuves d'une journée)

Formule de participation aux épreuves				
Catégories	Calendriers	Durées	Nombre de classements	Observations
Cadets seuls.	Régional.	30'	1 seul.	
Cadettes	Régional	30'	1 seul.	Peuvent courir avec les dames sur 30 minutes.

Juniors seuls.	Régional. F.F.C. U.C.I.	40'	1 seul	
Juniors et Espoirs.	Régional. F.F.C. U.C.I.	40'	1 seul	Possibilité de prix spéciaux aux Juniors. Ce type d'épreuves devra être organisé en prologue des épreuves du calendrier FFC et UCI.
Espoirs + Elite professionnel. 1ère, 2ème, 3ème catégories. Pass'cyclisme.	Régional.	50'	1 seul	Pas de Cadets ni de Juniors.
Espoirs autorisés par la D.T.N. 1ère, 2ème, 3ème catégories. Pass'cyclisme. Elites professionnels.	Régional.	60'	1 seul	Juniors et Espoirs en prologue.
Espoirs autorisés par la D.T.N. 1ère, 2ème, 3ème catégories. Pass'cyclisme. Elites professionnels.	F.F.C. U.C.I.	60'	1 seul	Epreuve de Juniors et Espoirs en prologue sur 40'. Possibilité de prix spéciaux aux Espoirs 1ère catégorie.
Dames 16 ans et plus. Elites professionnelles. 1ère, 2ème et 3ème catégories. Pass'cyclisme.	Régional. F.F.C. U.C.I.	40'	1 seul	Calendrier Régional: peuvent courir avec les Cadets (30') ou les Juniors (40') Suivant décision des comités régionaux. Calendriers F.F.C. et U.C.I. peuvent courir avec les juniors (40')

6.2 Epreuve d'une journée (*règlement particulier en Ile de France).

Catégories : participation aux courses, classements à établir et récompenses :

6.2.1 Course 1 : **départ à 13h00.** Catégories admises.

- **Cadets et Cadettes (nés en 1996 et 1997).**
- *Temps de course le plus proche de 30 minutes.*
1 seul départ :
Appel dans l'ordre des dossards.
Un seul classement.
Un prix d'équipe cadets sur 2 coureurs.

6.2.2 Course 2 : **départ à 13h02.** Catégories admises :

- **Minimes garçons et filles (nés en 1998 et 1999).**
- *Temps de course 15 minutes maximum.*
Un seul départ.
Appel dans l'ordre des dossards.
Un seul Classement.
Un prix d'équipe sur 2 coureurs.

6.2.3 Course 3 : **départ à 14h00.** Catégories admises :

- **Juniors (nés en 1994 et 1995).**
- **Départementaux Pass'cyclisme (nés en 1993 et avant).**
Temps de course le plus proche de 40 minutes.
1 seul départ, les juniors appelés dans l'ordre des dossards, ensuite les départementaux Pass'cyclisme appelés dans l'ordre des dossards.
3 classements et 1 prix d'équipe :
 - *Un classement scratch pour le calcul du prix d'équipe.*
 - *Un classement juniors.*
 - *Un classement départementaux Pass'cyclisme.*

- *Un prix d'équipe sur 3 coureurs du classement scratch.*

6.2.4 Course 4 : départ à 14h02. Catégories admises :

- **Dames Juniors , Seniors et Pass'cyclisme (nées en 1993 et avant).**
1 seul départ, appel dans l'ordre suivant et pour chaque catégorie dans l'ordre des dossards.
 - Les concurrentes de 1^{ère} catégorie.
 - Les concurrentes de 2^{ème} catégorie.
 - Les concurrentes juniors.
 - Les concurrentes de 3^{ème} catégorie.
 - Les concurrentes des séries départementales Pass'cyclisme.**1 seul classement, pas de prix d'équipe.**

6.2.5 Course 5 : catégories admises :

- **Elites Professionnels.**
Seniors 1^{ère} catégorie, les coureurs surclassés par le C.T.S., 2^{ème} et 3^{ème} catégories.
Temps de course le plus proche de 50 minutes.
1 seul départ appel dans l'ordre suivant et pour chaque catégorie dans l'ordre des dossards :
 - *Les coureurs élites professionnels.*
 - *Les coureurs de 1^{ère} catégorie.*
 - *Les juniors surclassés par le C.T.S.*
 - *Les coureurs de 2^{ème} catégorie.*
 - *Les coureurs de 3^{ème} catégorie.***3 classements :**
 - *Un classement scratch.*
 - *Un classement 2^{ème} catégorie.*
 - *Un classement 3^{ème} catégorie.*
 - *Un prix d'équipe sur 3 coureurs du classement scratch.*

Les coureurs professionnels ne peuvent pas être inclus au prix d'équipe pour le club pour lequel leur licence est délivrée.

Cependant les groupes sportifs professionnels participent au prix d'équipe s'ils ont 3 coureurs au départ.

Les clubs de province participent également au prix d'équipe s'ils ont 3 coureurs au départ.

6.3 Classements à établir et communication des résultats :

Au terme de chaque journée les commissaires devront faire parvenir au Comité Régional, dans les 2 jours suivant les compétitions, les divers classements précisés aux points 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4 et 6.2.5.

6.4 Récompenses :

Les organisateurs sont tenus de prévoir :

- un podium pour chaque classement individuel : soit au minimum 8 bouquets et 8 coupes.
- 4 « Prix d'équipe » soit 4 coupes.

6.5 Courses par étapes : (réglementation fédérale)

Les épreuves de cyclocross par étapes ne sont autorisées que pour les hommes Pro. et 1^{ère} et 2^{ème} catégories cyclocross.

Leur formule est la suivante :

- 3 jours consécutifs maximum.
- Prologue interdit.
- Durée de chaque étape :
 - Etape individuelle en ligne : 1 heure maximum.
 - Etape contre la montre individuelle : 15 minutes maximum.
- Bonifications en temps interdites.
- Pas de classements annexes.
- Une seule étape par jour.
- Contre la montre :
 - Un contre la montre peut être organisé le même jour qu'une étape en ligne, en respectant au total de la journée le temps maximum d'une épreuve en ligne.
 - Un contre la montre ne peut avoir lieu que le 2^{ème} ou 3^{ème} jour de l'épreuve.
 - Lors des contre la montre les départs seront donnés de 2 en 2 minutes.
 - L'ordre des départs est l'inverse du classement général.
 - Si un maillot de leader est remis la réglementation des courses par étapes est appliquée.

- Des vestiaires et douches doivent être disponibles au départ et à l'arrivée de chaque étape.

7 Réglementation particulière en Ile de France :

7.1 La classification des coureurs de cyclocross en Ile de France est la suivante :

- La classification des coureurs pour le cyclocross sera au moins égale à celle qui est la leur sur route mais aussi en VTT X. Country (la plus élevée des 2 spécialités).
- Le changement de classification induit par le classement national route et VTT X. Country prendra effet au 1^{er} Janvier pour les coureurs montant en catégorie supérieure, ceux qui descendent de catégorie termineront la saison dans la catégorie qui était la leur au 31 décembre.
- Les coureurs juniors en 2011 **nés en 1992** seront classés 3^{ème} catégorie à compter de l'ouverture de la saison de cyclocross.
- Les coureurs de 3^{ème} catégorie route et VTT X. Country **en 2010** "montés" en 2^{ème} catégorie cyclocross au cours de la saison **2010 - 2011** conserveront cette classification pour la saison **2011 - 2012**.
- Les coureurs Départementaux Pass Cyclisme route et VTT X. country **en 2010** "montés" 3^{ème} catégorie au cours de la saison **2010 - 2011** conserveront cette classification pour la saison **2011 - 2012**.
- Les coureurs classés 2^{ème} catégorie en **2010 - 2011**, victorieux au moins une fois dans cette catégorie au cours de la saison **2010 - 2011** conserveront cette classification pour **2011 - 2012**.
- Les coureurs classés 3^{ème} catégorie en **2010 - 2011**, victorieux au moins une fois dans cette catégorie au cours de la saison **2010 - 2011** conserveront cette classification pour 2011 - 2012.
- Les coureurs autorisés par la DTN à courir sur 60' seront classés 1^{ère} catégorie.
- Les coureurs classés dans les 20 premiers des challenges nationaux épreuves ou classements généraux et des championnats de France 2008-2009, 2009-2010, **2010-2011** seniors et espoirs seront classés 1^{ère} catégorie en Ile de France.
- Les coureurs de plus de 50 ans en **2012** seront autorisés à redescendre d'une catégorie en début de saison.

Les coureurs de province sont soumis aux mêmes règles.

7.2 Montées de catégories :

- Les coureurs de 2^{ème} catégorie seront classés 1^{ère} catégorie avec 2 victoires en 2^{ème} catégorie.
- Les coureurs de 3^{ème} catégorie seront classés 2^{ème} catégorie avec 2 victoires en 3^{ème} catégorie.
- Les coureurs de série départementale pass'cyclisme seront classés 3^{ème} catégorie avec 2 victoires en série départementale pass'cyclisme.

Les coureurs de province sont soumis aux mêmes règles.

7.3 Coureurs d'Ile de France surclassés.

(Voir listes au point 5 du présent règlement).

(Ces listes devront être jointes à chaque dossier de course).

7.4 Liste des coureurs Cyclocross et VTT X. Country de 1^{ère} et 2^{ème} catégories

(Voir listes au point 5 du présent règlement).

Prix d'équipe :

Tout club ou groupe sportif qui se sera acquitté du règlement du prix d'équipe participera au classement correspondant (un engagement par course).

8 Engagements :

8.1 Procédure d'engagement.

Les engagements devront être faits par le biais d'Internet, sur le site Fédéral. La procédure est la même que pour les épreuves sur route. Les courses d'une même journée sont réparties par catégories.

Les clubs doivent veiller à engager leurs coureurs dans la course concernant la catégorie dans laquelle ils sont à l'ouverture de la saison de cyclo-cross, soit leur catégorie route, cyclocross, VTT en 2010 et les coureurs surclassés .

Le cas échéant, la case « PRIX D'EQUIPE » sera cochée pour la (ou les) course(s) concernée(s).

Particularité concernant les engagements par Internet :

Les noms des nouveaux licenciés ou des coureurs qui mutent pendant la saison de cyclo-cross, risquent de ne pas apparaître sur les listes des coureurs du club concerné rendant impossible les engagements des coureurs concernés.

Dans ces 2 cas et uniquement pour ces 2 cas, sur présentation de la mutation signée par le club quitté et homologuée par le comité régional (jusqu'au 31 décembre) ou présentation de la demande de licence 2012 validée par le Comité régional les coureurs concernés pourront s'engager sur place au tarif normal.

- *Les engagements des coureurs professionnels, ainsi que les féminines membres d'un groupe sportif doivent être effectués par le groupe sportif d'appartenance et non par le club pour lequel la licence est délivrée.*
- *Possibilité d'ouvrir et d'alimenter un compte groupe sportif pour ces engagements.*
- Les coureurs professionnels, ainsi que les féminines membres d'un groupe sportif, lorsqu'ils s'engagent sur place doivent présenter aux commissaires l'autorisation de participation à l'épreuve signée par le groupe sportif, faute de quoi l'engagement sur place sera pas admis.
- Les coureurs amateurs hommes et dames non membres d'un groupe sportif UCI, titulaires d'une licence délivrée par une fédération étrangère doivent présenter aux commissaires une autorisation de participation à l'épreuve délivrée par leur fédération, faute de quoi le départ leur sera refusé.

9 Attribution des dossards et mise en grille.

9.1 L'attribution des dossards et la mise en grille sera effectuée par la commission des engagements et de cyclocross en tenant compte du ou des clubs organisateurs , de la catégorie des coureurs et d'une rotation suivant les numéros des clubs.

10 Pour chaque épreuve 3 arbitres seront désignés par la commission régionale du corps arbitral.

Outre la gestion de la partie sportive, ils devront impérativement assurer le contrôle des licences et la mise en grilles des coureurs.

11 Rappel de la réglementation :

Les vélos type VTT sont autorisés dans les épreuves du calendrier régional.

Chaque coureur a droit à un accompagnateur licencié par poste de matériel.

Les changements de roues et de bicyclettes étant autorisés ils ne pourront avoir lieu que dans les postes prévus à cet effet, le changement de matériel doit se faire dans les limites du couloir de changement de matériel, les concurrents ne pourront se séparer de leur vélo avant d'être à la hauteur de la machine de rechange sous peine de mise hors course et de pénalités.

Le coureur ayant dépassé la fin du poste de matériel doit continuer jusqu'au poste suivant pour changer de vélo ou de roue.

Le changement de matériel entre coureurs est interdit sous peine de mise hors course et de pénalités.

Il est conseillé aux organisateurs de prévoir un poste double ou à défaut 2 postes simples.

Ravitaillement :

Le ravitaillement est interdit sous peine de mise hors course et de pénalités.

(Article 5.10.038 de la réglementation fédérale)

En cas de température supérieure à 20° C, le collège des commissaires peut décider d'autoriser le ravitaillement dans le couloir de changement de matériel.

Dans de telles conditions le ravitaillement n'est pas autorisé dans les 2 premiers et dans les 2 derniers tours.

Les coureurs doivent attendre le départ avec un pied au sol au minimum et ils ne peuvent bénéficier d'aucun appui autre que les roues du vélo et leurs pieds sous peine d'être relégués en dernière ligne.

Les coureurs qui provoquent un faux départ sont mis hors course.

L'utilisation de liaisons radio ou autres moyen de communication à distance avec les coureurs est interdite.

Les participants à la cérémonie protocolaire sont autorisés à porter leur survêtement à défaut du maillot.